

Aiguèze

Bulletin Municipal



Edito 21

NUMÉRO



Le fil ou le juste milieu

Il y a encore une vingtaine d'années, l'activité principale du village était l'agriculture. De nos jours, le secteur touchant au tourisme prédomine. Développons le sans oublier nos racines viticoles.

Les activités, les festivités permettent aux villages de ne pas s'éteindre. Continuons sans oublier la quiétude du village et de ses habitants. A l'inverse quand on est un peu dérangé par le bruit ou les voitures, pensons que nous sommes heureux de voir notre village en pleine ébullition.

Le propre d'une municipalité est d'écouter ses concitoyens. Mais on ne peut pas toujours accéder à toute les demandes car l'intérêt général prévaut. Comprendre n'est pas forcément dire oui. On ne vote pas forcément en tant que conseiller comme nous voterions à titre personnel.

Nous sommes commerçants, simples habitants ou encore bénévoles organisant des évènements. N'oublions pas que même si parfois nos intérêts divergent, nous avons besoin les uns des autres...l'habitant est heureux que son village vive, les commerçants ont besoin des festivités pour l'affluence des visiteurs et la dynamique du village, les organisateurs d'évènements comptent sur l'aide des commerçants et des habitants... Des exemples simplifiés ou caricaturaux pour essayer de faire comprendre que nous sommes tous interdépendants, que nous devons être solidaires, que nous ne devons pas penser tout le temps à « notre petit chez soi ».

Le rôle de conseiller municipal apprend cela : être toujours sur le fil ; trouver (ou essayer du moins) le juste milieu, entendre et comprendre sans forcément aller dans le sens souhaité ; comprendre ce besoin de solidarité et que les uns sans les autres Aiguèze ne serait rien ; prendre des décisions en essayant de tout prendre en compte (l'aspect pratique, l'histoire du village, les nuisances possibles, l'intérêt général, le respect des règles, la liberté de chacun qui s'arrête là où commence celle de l'autre...) L'esprit de synthèse aigüezoïse...

Autant d'éléments qui permettent l'alchimie nécessaire au bien vivre ensemble.

Bonne rentrée dans cette saison estivale à tous, aux habitants, aux résidents secondaires, aux commerçants/artisans Bonne réussite aux nouveaux établissements de cette année.

Rémi Perollet-Dufour (le prolix)
Adjoint au maire

Agenda



Fête du pain 5 et 6 Mai



Brocante 20 et 21 Mai



Trail des Gorges



GEMAPI

Encore une interrogation pour beaucoup d'entre nous. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une nouvelle taxe mise en place dans le cadre de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale) qui entre en application dès 2018.

Cette taxe sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatique et la **P**rotection des Inondations est, avec les responsabilités qui y sont liées, du ressort des Agglomérations ou Communautés des Communes qui héritent des études et travaux à mettre en œuvre pour gérer les milieux et protéger les populations. L'agglomération s'appuie sur la technicité et les compétences des syndicats de rivière (AB Cèze et EPTB Ardèche) pour assurer cette nouvelle responsabilité.

Le transfert de cette nouvelle responsabilité et l'instauration de la taxe qui y est liée ont été l'objet de nombreux débats (parfois houleux) à tous les niveaux et notamment à l'agglomération. On peut tous s'interroger et avoir son avis sur ce transfert de compétence, sur ce nouvel impôt, sur la solidarité demandée (qui ne s'applique parfois pas pour d'autres services comme par exemple le transport scolaire)... Mais, au-delà de leurs idées, les élus ont le devoir d'appliquer et de faire appliquer les lois de la République.

La loi prévoit que cette taxe sera payée par tous les administrés soumis à l'impôt. Le montant du produit attendu reste fonction des travaux prévus pour l'entretien des digues, des berges et des rivières. Ce montant est fixé par l'agglomération à 600 000 € pour 2018, les services fiscaux traduisent ce montant par une augmentation des quatre taxes (Habitation, foncier Bâti, foncier non bâti, CFE).

Pour être concret, le montant de cette taxe sera de l'ordre de 8 € par habitant, ce qui devrait correspondre à un taux d'augmentation voisin de 0,26 % pour la taxe d'habitation, de 0,23 % pour le foncier bâti, de 0,69 % pour le foncier non bâti, et de 0,27 % pour la CFE (entreprises).

Restent encore des interrogations ; entre-autre sur l'équité et la répartition de cette taxe lorsque la TH ne sera plus ?





Budget 2018



Les membres du conseil se sont réunis le mercredi 28 Février de 9h à 12h en mairie afin de travailler autour des budgets municipaux. Les budgets d'une commune sont au nombre de 3 : le budget de la commune, le budget "eaux et assainissement", le budget du CCAS.

Avant cette réunion, la première étape a été consacrée à un travail de préparation du budget prévisionnel 2018 et du bilan de 2017, réalisée par le maire, la 1ère adjointe et la secrétaire de mairie en concertation avec la trésorerie de Pont Saint Esprit.

Animatrice de cette réunion, Alexandra Charret a présenté le budget prévisionnel 2018 ligne par ligne avec le soucis d'être claire pour tous les conseillers. Un tel budget n'est pas simple de lecture avec les obligations administratives, les lignes d'écritures comptables, la notion d'argent virtuel et de trésorerie, les incertitudes de dotations comme celle par exemple de la taxe d'habitation... Les finances des collectivités obéissent à certaines règles spécifiques bien différentes de celles de gestion d'une entreprise ou de la sphère familiale.

En fin de réunion, le sérieux du travail réalisé ainsi que l'importance de la transparence et de la compréhension du budget par tous ont été soulignés et ont débouché sur un vote d'adoption à l'unanimité.

Nos budgets sont l'objet d'un suivi, d'analyses et de contrôles par la Direction Départementale des Finances Publiques placée sous le coupe du Préfet, La trésorière de Pont Saint Esprit et ses services nous aident dans l'élaboration, la gestion et le suivi de nos budgets.

La Roque, Montclus et Aiguèze

Le 20 Février en salle du conseil se sont réunies les municipalités de La Roque, Montclus et Aiguèze afin d'envisager un évènement commun qui aura pour but de mettre en valeur le label PBVF et de mettre l'accent sur la valeur ajoutée que constitue la proximité des trois villages labellisés. Claire Prost, directrice de l'Office de Tourisme du Gard Rhodanien était présente.

L'évènement commun et simultané permettrait aux visiteurs de venir découvrir les 3 villages. Après réflexion sur plusieurs pistes la formule d'un rallye a été retenue. La réflexion s'est même étendue sur l'idée d'un jeu de piste permanent avec flyer et plan permettant aux touristes de s'y adonner durant toute la période estivale. L'Office de Tourisme a proposé son aide dans l'élaboration du projet.

D'autres réunions sont programmées, le projet se réalisera le vendredi 15 juin 2018 et ne manquera pas de vous être présenté dès que toutes les modalités auront été arrêtées.



La mairie donne de la voix...aux associations

La municipalité vient d'acquérir une sono 350 Watt, son trépied, et ses deux micros sans fil. Elle possède en outre un lecteur CD, un lecteur USB, un lecteur carte SD et a la compatibilité Bluetooth.

Cet achat paraissait indispensable vu l'utilité que peuvent en avoir la mairie et les associations du village lors de leurs nombreux événements. Souvent les mêmes associations sont obligées d'emprunter ce type de matériel à d'autres communes avec les contraintes que cela engendre.

La commune rend donc bien sûr disponible ce matériel à toutes les associations aiguèzoises qui le souhaitent, histoire de donner aux festivités plus deVOIX.



Nettoyage hivernal



Petit coup de pelle donné par Patrick MARRON pour dégager feuilles et branchages dans le chemin d'Escagniel.

Coups de sécateur et de bêche par Jean Pierre LAVASTRE pour faire le ménage du côté du parking de l'école. Travaux d'entretien qui vont se poursuivre pendant la semaine en attendant le grand rush des graminées.



Travaux de la Grand Rue

Malgré le temps maussade avec au menu l'épisode neigeux du 28 février, les travaux de remplacement de 2 compteurs d'eau dans la grand rue ont pu être réalisés. Il est vrai qu'avec un temps plus clément avoir les mains dans l'eau aurait été moins pénible pour Jean Pierre et Patrick. Mais ils ont respecté la planification de ces travaux et la circulation est désormais rétablie dans la grand rue.





Travaux de la voûte : fin de Chantier

Notre équipe de Famille Rurale était présente en ce 11 avril, pour clôturer les travaux de réfection de la voûte. Des salariés qui ont su tenir, massettes burins et truelles afin d'obtenir un résultat des plus honorable pour remettre un peu de fraîcheur à ce bâtiment.

Avec la participation de Patrick MARRON et Jean Pierre LAVASTRE nos employés communaux qui ont répondu présent tout au long du chantier en commençant par sa préparation, puis par l'apport régulier des matériaux nécessaires et pour finir par un nettoyage minutieux de ce local. Un chantier d'utilité publique qui permet aux participants d'apprécier à sa juste valeur le travail fourni au bénéfice des collectivités de l'agglomération Gard Rhodanien.

Merci à eux tous et à bientôt pour de nouveaux projets.





Nos joies, Union

Julie PAUTY et Cédric DUIVON ont décidé d'organiser leur vie commune autour d'un pacte civil de solidarité (PACS).

Une petite cérémonie pour enregistrer ce pacte et certifier la convention qui les unit a été organisée en mairie d'Aiguèze le vendredi 6 avril 2018.

Depuis le 1er novembre 2017, le PACS est de la compétence de la mairie, l'officier d'état-civil se substitue au greffe du tribunal d'instance pour recevoir la déclaration conjointe des partenaires.

La commune souhaite beaucoup de bonheur à ces nouveaux jeunes pacésés.



Nos peines

Décès : Thierry LAPORTE

Thierry Laporte nous a quitté à l'âge de 57 ans. Nous nous souvenons de lui en Père Noël ou encore en promenade avec ses chiens qu'il chérissait tant.

Ses obsèques ont eu lieu le lundi 26 mars au crématorium de BOURG SAINT ANDEOL à 14h30.

Deuil dans la famille de Martial

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès du papa de Martial RICHARD.

Le village s'associe à la peine de Martial Aude et Andréa et les assure de son soutien dans ces moments de tristesse.



Ecole : retour de la semaine à 4 jours

Un service mis en place par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Afin de pouvoir organiser au mieux la vie familiale, des informations sur le retour de la semaine à 4 jours nous sont fréquemment demandées.

Pour nos petits aigüèzois scolarisés à saint julien de Peyrolas :

- Le 2ème conseil de l'école de Saint-Julien de Peyrolas (dans laquelle est membre la mairie d'Aiguèze) s'est déroulé le 16 Février. Entre autres discussions, il y a eu la signature par le comité de pilotage du retour à la semaine de 4 jours.

- A la rentrée 2018 les élèves travailleront donc de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Transport solidaire



**Transport
solidaire**
Des déplacements
à la demande

0800 200 166
Numéro vert - Appel gratuit

Le Transport Solidaire est un service mis en place pour les habitants
des 44 communes de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Pour qui ?	Quel coût ?	Comment ?
Pour les habitants de l'Agglomération : <ul style="list-style-type: none">• de plus de 65 ans• bénéficiaires des minimas sociaux	Le prix d'un trajet simple est fixé à 1,50 €	<ul style="list-style-type: none">• munissez-vous de votre carte nominative• contactez le numéro vert gratuit au moins 48h à l'avance• fixez votre rendez-vous

Procurez-vous une carte de bénéficiaire nominative :
Renseignez-vous auprès de votre mairie
ou au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)





Un village endetté mais vivant

Aiguèze. Alain Chenivresse, le maire, ressent un « quasi-abandon de la ruralité », mais continue à être heureux d'y vivre.

Bilan mi-mandat

Depuis quelques mois, *Midi Libre* propose un bilan avec les maires des communes de notre zone de diffusion.

Tous les vendredis, donc, les dossiers clés d'une gestion municipale sont passés au crible.

Alain Chenivresse, élu pour la première fois en 2014, est issu d'une "ignée" de maires :

son arrière-grand-père, son grand-père et son père ont été premiers magistrats de la commune avant lui. Il est né à Aiguèze et y est revenu après avoir quitté le village pendant les trente ans qu'a duré sa carrière de militaire. Pourtant, il ne voulait pas spécialement être maire. « Mais le projet de "village de caractère" de Roland Vincent ne correspondait pas à ma vision du village, ni à ses capacités financières. » Alors, avec d'autres villageois qui partageaient ses vues, ils ont monté une liste et ont été élus.

Aiguèze est une petite commune de 218 habitants, dont le budget dépasse à peine les 300 000 €, et est très endettée. Le programme d'Alain Chenivresse et consorts était donc simple : abandon du projet

"Village de caractère" et préservation objective de la situation financière de la commune.

Un travail d'équipe

Alain Chenivresse aime insister sur le fait que « le maire n'est pas le plus important. Ce qui compte, c'est le village ». Ainsi, il considère avoir beaucoup de chance d'être bien entouré : « Marie-Christine Héraud, ma première adjointe, a été secrétaire de mairie et connaît bien les finances municipales. Patrick Lefrançois, adjoint

aux travaux, vient de prendre sa retraite. Il est donc très présent auprès des deux employés municipaux à mi-temps. Et Rémy Perollet, adjoint à la communication, a fait évoluer le blog de la commune vers un vrai site internet et s'occupe du bulletin municipal qui sort à peu près tous les deux mois. Enfin, nous sommes très bien aidés par la secrétaire de mairie. »

Depuis leur arrivée aux affaires, ils s'efforcent d'avoir une vision d'ensemble. « Nous nous sommes occupés du hameau de la Blanchisserie pour valoriser cet espace. » Le bâtiment appartenant à la commune a été remis en état pour le proposer à la location. Éric Nicolle, le promoteur du Swingroller, a été soutenu



■ Ce plus beau village de France attire entre 350 000 et 450 000 visiteurs par an. MIKAËL ANISSET

dans sa démarche. Un terrain lui est mis à disposition pour servir de parking. Le camping des Cigales a été aidé à se développer. Pour une meilleure sécurité, l'éclairage public a été amélioré. La chaîne étape sera d'obtenir une véritable intégration à l'agglomération pour pouvoir y faire diminuer la vitesse : en été, il y a beaucoup de piétons avec le Swingroller, le camping, et des promeneurs qui viennent de Saint-Martin-d'Ardeche. « Nous travaillons avec M. Broche, de l'agence du conseil départemental à Bagnols, à un aménagement à venir de type îlot ou refuge. »

De même, un carrefour du hameau de la Roquette (sur la route de Saint-Christol-de-Rodières) a été refait pour améliorer la sécurité. Dans le village même, une aire de jeux pour enfants a été créée. De petits aménagements (murets, valorisation du parking du Portail-Haut) ont été menés avec l'association Familles rurales. Des lampadaires vétustes ont été remplacés.

À cela, s'ajoutent les travaux d'entretien courant, sur les réseaux d'eau et d'assainissement notamment. D'ici l'été prochain, la municipalité prépare un aménagement de l'aire naturelle du Gier. Elle va être sectorisée et une aire d'accueil pour cam-

ping-cars réalisée. Elle sera payante pour en financer le nettoyage, de la même manière que les péages des deux autres parkings permettent de rétribuer les emplois jeunes qui les surveillent et celui qui nettoie le village pendant la saison.

Des associations et commerces

Alain Chenivresse fait remarquer : « Toutes les actions sont faites à l'économie. Aiguèze ne pourra pas mener de gros projets avant 2023. »

En ce qui concerne le quotidien, le maire se réjouit d'avoir neuf associations dynamiques et de nombreux bénévoles actifs pour toutes les manifes-

tations. « Tout cela concourt à la vie sociale et à la cohésion du village. »

Aiguèze bénéficie d'autre part de la présence de nombreux professionnels et commerces : trois campings, trois restaurants, deux hôtels, trois gîtes, un caveau, quatre boutiques de souvenirs et artisanat, un de produits du terroir, une miellerie, deux galeries d'art, un parc d'animation atypique. « Au total, cela représente une centaine d'emplois venant de toute l'Agglo », souligne-t-il, précisant que d'autres doivent s'y ajouter en 2018 : un bar à jus, un artisan fer et bois au hameau de la Blanchisserie et un local des artisans sur le village.

Sur sa fonction de maire, il regrette d'avoir à gérer « avec l'incertitude du devenir des petites communes. Il est difficile d'avoir une vision à long terme, avec des moyens de plus en plus limités ». Plus largement, il a un sentiment « de quasi-abandon de la ruralité, et cela à tous les niveaux, de l'état à l'Agglo ».

Cela ne l'empêche pas d'être « un homme heureux à Aiguèze ». Quant à savoir s'il compte "remplir" en 2020, « la question n'est pas à l'ordre du jour ». On verra donc dans deux ans.

THIERRY DEVIENNE
tdevienne@midilibre.com



Le Conseil Municipal s'est réuni le **mardi 20 février 2018** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Absents : Salud CHABOT, Aude COSTA, Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD

La séance est ouverte à 20h00.

En l'absence de remarques, le PV du conseil du mois de janvier est validé à l'unanimité.

1 – Etude de l'aménagement de l'aire naturelle : Après une étude menée et présentée par Patrick LEFRANCOIS, le conseil décide de destiner une partie de l'aire naturelle du Gier au stationnement payant des camping-cars. L'aménagement vise à limiter le nombre de véhicules « habités » et les nuisances qui y restent liées, à préserver un espace pour le stationnement des visiteurs. Il vise également à équilibrer les dépenses et recettes liées à cet espace.

Cet aménagement portera sur la mise en place de blocs de rocher en essayant de les intégrer au mieux dans l'espace.

Le prix du stationnement est fixé à 5 € par nuitée, les droits de place seront collectés d'avril à fin septembre.

2 – Désignation d'un correspondant auprès du CAUE : Le maire présente le rôle du représentant communal. Charles BASCLE propose son volontariat, il est désigné par le conseil pour représenter la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

3 – Délibération portant sur la signature d'une convention constitutive de groupements de communes avec l'Agglomération du Gard Rhodanien : Le conseil délibère et émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de cette convention.

4 – Entretien de l'espace forestier communal par l'ONF en 2018 : Le conseil étudie le devis proposé par l'agent de l'ONF portant sur des travaux de traçage de limites séparatives entre la propriété communale et les privés. Les travaux proposés sont différés d'une année et seront réalisés en 2019.

5 – Adhésion au label « Ville prudente » : Prenant en compte le peu d'intérêt pour le village, le conseil décide de ne pas adhérer à l'association ville prudente.

6 – Dépôt de candidature de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour un projet de grand site en vallée de Cèze : La communauté des communes de Cèze Cévennes et la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont décidé de déposer un dossier de candidature commune pour la destination touristique allant des Gorges de la Cèze (Saint Jean de Marvéjols) aux cascades du Sautadet (La Roque Sur Cèze).

Le maire souligne que ce projet n'entre pas dans le projet de territoire auquel les maires ont été associés et qu'une nouvelle fois les communes sont mises devant le fait accompli.

7 – Point information d'Aiguèze : Le conseil municipal évoque l'organisation et les résultats de l'Agglomération dans le domaine du tourisme, les efforts consentis par la commune, la notion de solidarité qui ne paraît plus partagée.

Après avoir pris en compte les différents éléments, il décide de proposer à l'Agglomération la signature d'une convention intégrant le paiement d'un loyer mensuel de 200 €/mois sur la période d'ouverture (6 mois).

8 – Compte rendu du COPIL Natura 2000/ENS : Rémi PEROLLET présente le résultat du comité de pilotage de l'espace Natura 2000, Charles BASCLE évoque l'importance de cet espace dans la préservation de la faune et de la flore.



9 –Réunion du conseil municipal portant sur le budget : la prochaine réunion du conseil municipal portant sur le budget est fixée au mercredi 28 février à 09h00 en salle du conseil.

Points divers.

Action commune avec les PBVF voisins : une réunion portant sur le type de manifestation qui pourrait être conduite en commun et simultanément avec les villages labellisés voisins s'est tenue en mairie le mardi 20 février. Une idée de rallye portant sur le patrimoine et les richesses locales et reliant les trois villages a été arrêtée. Les dates et modalités d'organisation (manifestation journalière et rallye permanent) restent à définir.

Présentation de l'association GR !SBI (Gard Rhodanien ! Service bâtiment Industrie) et de la charte acheter local : le maire présente cette association dont l'objectif est de favoriser le commerce local. A noter que cette association, initialement orientée vers les métiers du bâtiment est maintenant ouverte à tous les secteurs.

Le conseil décide à l'unanimité de délibérer favorablement pour accepter, avec les réserves du donateur, la donation de l'immeuble AB 145 (ancienne école libre).

Sur proposition des intéressés, le conseil accepte la permutation entre le titulaire et le suppléant du SABRE ; à compter de ce jour les fonctions seront les suivantes : Charles BASCLE titulaire, Annie ITIER suppléante. Rémi PEROLLET et Patrick LEFRANCOIS présentent le travail réalisé pour la mise en place dans le village de 7 plaques d'information avec QR code et portant sur des lieux majeurs.

A Aiguèze, le 21 février 2018.
Alain CHENIVESSE, Maire.

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 28 février 2018 à 09h00** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Absents : Aude COSTA, Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 09h05.

Madame Alexandra CHARRET, secrétaire de mairie, présente les Comptes administratifs 2017, comptes de gestion 2017 (comptabilité du percepteur), et les projets de budgets primitifs 2018.

1 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015C– BUDGET GENERAL.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (le Maire ne prend pas part au vote) le compte administratif et le compte de gestion 2017.

2-COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2017.

3- COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS.

- Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2017.

4- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018.

-Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2018.

5- BUDGET PRIMITIF 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2018.

6-BUDGET PRIMITIF 2018 du CCAS.

Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité le projet de budget primitif 2018.

La séance est clôturée à 12h00.

A Aiguèze, le 1 mars 2018.
Alain Chenivresse, maire



Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 28 mars 2018 à 20h00** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Aude COSTA, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Absents ayant donné procuration : Patrick LEFRANCOIS donne procuration à Marie-Christine HERAUD, Roland VINCENT donne procuration à Alain COSTE.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h05, le PV du dernier conseil est validé à l'unanimité.

1 - Validation des comptes de gestion et comptes administratifs du trésorier :

le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion,

le conseil délibère et approuve à la majorité (le maire ne prend pas part au vote) le compte administratif.

2 - Etude de l'aménagement de l'aire naturelle pour le stationnement des camping-cars et des voitures :

aire de camping-cars : le maire fait un compte rendu de la visite du prestataire camping-car parc. Les élus vont poursuivre la réflexion en intégrant tous les paramètres permettant de prendre une décision réfléchie et de présenter le projet lors d'une réunion publique. Ce projet pourrait permettre de générer des recettes substantielles liées à la fréquentation touristique.

Aire de stationnement des voitures du Giet : le parking du Giet sera, comme les années précédentes mis gracieusement à disposition pour le stationnement des voitures, il permettra le stationnement des véhicules des visiteurs ne souhaitant pas s'acquitter du paiement sur les parkings du 19 mars et du cèdre.

3 - Délibération portant sur le prix des terrasses, parkings, droit de place du marché, location de salle :

Le conseil délibère et fixe à la majorité des voix et 2 abstentions le prix des terrasses à 33€50 (augmentation de 0,50 € /2017),

Le conseil délibère et décide à la majorité de ne pas augmenter le prix des places de marché (1€80 le ml), le prix de location de salle (30 € l'après-midi, 60 € la soirée et 100 € le week-end), le prix des droits de stationnement (3 € sur les parkings du 19 mars et du cèdre – 5 € journaliers sur l'aire de camping-cars, 1 €/ jour sur juillet et août pour les véhicules des locations saisonnières stationnant sur les parkings du lavoir et de la font).

4 – Occupation de l'espace communal :

Une demande d'occupation de l'espace communal pour vente ambulante de glaces a été étudiée. Le conseil décide de refuser cette occupation sur l'espace intramuros du village, une proposition d'installation sur les aires de stationnement (19 mars – cèdre ou la Roque) approuvée à la majorité des voix (1 contre) sera faite au commerçant ambulant.

Pour faire suite à la visite du président de l'agglomération qui s'est exprimé devant le conseil réuni en date du mardi 20 mars, le conseil décide à la majorité des voix, de poursuivre pour une année la mise à disposition du local du point information au profit de l'agglomération. Le non-respect des engagements pris par le président et portant sur une aide pour des actions liées au tourisme entraînera de facto le retrait de mise à disposition pour les années futures (décision ultérieure du conseil municipal).

5 - Groupement de commandes avec le SIVU pour le contrôle des hydrants : le maire informe les élus qu'à l'issue de la délibération prise avec le SIVU pour le groupement de commandes une convention a été signée pour le contrôle des hydrants (bornes à incendie). Ce groupement a permis de limiter le coût de ces contrôles à 30 € par hydrants.

6 – Réflexion sur les Travaux en électricité et éclairage public : une délégation du syndicat mixte d'électrification du Gard est venue prendre en compte les réflexions du conseil sur les travaux envisagés. Une étude doit être présentée par le syndicat pour évaluer le coût de mise en discrétion de la rue du Valat. En cas d'aménagement de l'aire naturelle du Giet, le syndicat sera maître d'œuvre du chantier d'alimentation électrique.

7 – Etude d'opportunité d'adhésion à l'association des maires ruraux : le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association des maires ruraux (pour un coût de 90 €/an).

8 – Etude sur l'opportunité d'installation d'une tyrolienne aux abords ou à proximité immédiate du village : le maire présente les deux projets présentés par la société accrobranche. Afin de voir évoluer l'offre touristique et développer l'attractivité du village le conseil décide d'accepter le projet de tyrolienne partant de la falaise de la Roque pour atteindre la bordure du chemin de l'escal. Cette réalisation doit s'intégrer au paysage (pas de chèvre départ – plateforme bois de départ et arrivée), être conforme aux normes de sécurité (installations et abords), ne pas occasionner de nuisance nocturnes.



M. Pascal BERNARD, en charge de la qualité au sein de l'association des PBVF, interrogé sur le projet estime que celui-ci ne peut pas nuire au classement du village.

Les modalités de compensation financière seront arrêtées avec l'exploitant conformément aux orientations envisagées par le conseil. L'autorisation d'exploitation sera dans un premier temps signée pour une durée de 6 mois à titre expérimental.

9 – Le conseil accepte de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour :

Délibération de déclassement de surfaces communales : le conseil délibère à la majorité des voix (abstention de Alain CHENIVESSE du fait du lien de parenté) pour le déclassement des parcelles A 362 (contenance de 10a43ca), A361 (contenance 27a65ca), A360 (contenance 48a16ca). Ces parcelles, nouvellement créées par morcellement cadastral de la parcelle anciennement A336 (nouvelle appellation A359) (contenance 65ha57a28ca) sont dans la continuité nord de la parcelle A100 (lieu-dit la joanade et le jel – propriété de Mme CHENIVESSE Claude).

Le déclassement sera effectif après les délais imposés entre la date de publicité et celle de décision.

Le conseil autorise le maire à signer tous documents et actes se rapportant à ce déclassement.

Délibération fixant le prix de vente de terrains : prenant en compte les travaux réalisés antérieurement, la seule accessibilité par un chemin privé, la nature des sols, la localisation des parcelles, le conseil délibère à l'unanimité des voix (abstention de Alain CHENIVESSE du fait du lien de parenté) et décide la vente des parcelles évoquées supra (A362, A 361, A 360) pour la somme de 0,20 € le m². Cette vente sera autorisée après déclassement effectif du domaine public des parcelles, le conseil autorise le maire à signer tous documents et actes se rapportant à cette vente.

Points divers.

Information sur les différentes taxes (TH, TB, TNB) : le conseil décide de ne pas augmenter les taux des différentes taxes (TH 12 %, T foncière bâti 18%, T foncière non bâti 77,20 %). Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases fiscales définies par les services de l'état une légère augmentation sera à charge des contribuables.

Point sur la réunion avec les PBVF voisins pour l'organisation d'un rallye commun : cette réunion a été reportée à début avril, les modalités d'organisation seront alors arrêtées dans les grandes lignes.

Recrutement de personnel pour la saison estivale : après examen des candidatures le conseil a décidé de recruter du personnel saisonnier pour :

* Parking :

Askan DUIVON sera recruté pour la gestion des parkings du 1er juillet au 31 août, il assurera par ailleurs la fonction de régisseur de recettes adjoint,

Suzanne HERAUD sera recrutée pour la gestion des parkings du 1^{er} au 31 juillet,

Baptiste COTILLAS sera recruté pour la gestion des parkings du 1^{er} au 31 août,

*Nettoyage du village : Florian CHAROT sera recruté pour le nettoyage du village, il assurera par ailleurs la fonction de régisseur de recettes adjoint.

La séance est clôturée à 23h15.

A Aiguèze, le 30 mars 2018.

Alain Chenivresse, maire





Bonne Donne

Une soirée "Bonne Donne" pour la quarantaine d'Aiguèzois présents à la soirée organisée par la municipalité.

Un moment de partage autour des excellentes galettes réalisées pour l'occasion par Alexandre, notre boulanger local. Un moment de partage autour des tables dressées pour accueillir les joueurs de belotte tarot ...ou tout simplement les discussions. Une soirée "Bonne Donne" pour tous, un moment privilégié d'échange et de bonne humeur. Une soirée qui fait le lien entre les castagnades de fin d'automne, les vœux de la municipalité et le prochain repas des aînés du 14 avril. Toujours de bonnes occasions pour renforcer encore les liens qui unissent les villageois.





Repas des aînés...Avec Laval...



C'est le "Bouchon" qui nous a accueilli cette année pour le plaisir des yeux (agrandissement et décoration) et des papilles ("le repas a été fort apprécié" mon petit doigt m'a dit. Et la surprise du chef, la cerise sur le gâteau fut la rencontre de nos voisins et amis de Laval Saint roman venus également festoyer entre "anciens" le même jour et au même endroit.

Après la photo de groupe ,maintenant traditionnelle, et un petit apéritif les convives ont pu se régaler de plats et de vins offerts (comme depuis de nombreuses années) par la Tour Paradis.

En résumé, un agréable moment qui se veut être convivial mais aussi et surtout un instant où l'on rend aussi hommage à "nos anciens" que l'on oublie parfois d'écouter dans ce monde. N'oublions pas les civilisations et les sociétés où l'ancien représente le savoir, la sagesse et le respect de l'histoire...Et sur ces considérations quelques peu philosophiques....quelques souvenirs en photos... (Plus de clichés sur aigueze.fr)







La gym à table



Après la gym tonic, le fitness, la gym douce...la gym à table serait-elle une nouvelle spécialité gymnique???? Non !

Ce n'est qu'un rendez vous au restaurant le bouchon en ce vendredi 7 Avril pour un repas de fin d'année. En effet, les membres de l'association de la gymnastique aigüèzoises (qui occupent la salle de l'école deux fois par semaine) se sont retrouvées pour ce moment convivial, précédé de leur assemblée générale. Les expressions "Flexion, respiration, en haut, en bas" ne furent pas de mise ce soir là et laissèrent volontiers place à : "je me laisserai bien tenter par..." ; "Allez, donne moi ton verre...".

En tout cas une association, autour d'Elodie leur présidente, qui fait vivre également le village ; non pas par ses événements mais par la proposition d'activités hebdomadaire qui nous rendent plus actifs, plus dynamiques...





A l'ombre de notre doyen aux cheveux blancs



151 ans... C'est l'âge de notre cèdre qui trône à l'entrée de notre village.

Robuste petit arbuste planté en 1867 par un certain VERNET, aïeul (de Hélène,



Pierre et Charles BASCLE). Il en a vu des habitants et des histoires, des évolutions dans le village.... il a été le témoin d'anecdotes aussi nombreuses que ses ramifications. Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, il a fallu en prendre soin : énorme branche morte qui lui a coûté une amputation ; après quelques coups de foudre....

En tout cas, il mérite bien un article, cet arbre si ancré dans notre sol, dans notre histoire, si fier de ses racines ... qu'on passe parfois devant lui en l'oubliant, à tel point que nous avons omis l'an dernier de lui fêter son siècle et demi. Pourtant, image de notre entrée, il nous rend fiers ce cèdre Aiguèzois.



En souvenir, quelques photos de notre "ancêtre" , les "cheveux" quelques peu blanchis par un petit épisode neigeux...



Y a du soleil, des pétunias Darla Dirladada



"Y a du soleil, des pétunias Darla Dirladada.... on va en planter jusque là Darla Dirladada....." Nous aurions pu chanter cela hier, pour le dernier marché aux fleurs des mamans des "Souriceaux Intellos".

Du soleil, environ 25 stands, des visiteurs toute la journée, des couleurs, des senteurs, des envies de jardinage, de la solidarité entre maraîchers,

des sourires à la buvette, des crêpes "en veux tu, en voilà"... Voici les ingrédients d'une journée encore très réussie (cela devient presque répétitif d'années en années). Les habitués étaient aussi aux rendez vous comme monsieur Biscuit, Yann et Stéphanie avec leur miel, Dame Tartine, le marchand de saison, Alexandre notre boulanger de la Blanchisserie, la Tour paradis...

Les familles ont participé

aussi en amenant quelques gâteaux (l'association les en remercie). Et puis comme toujours, les "mains fortes", ces bénévoles, ces aides sans qui toute cette journée ne serait rien....comme une journée sans dimanche....comme un village sans fleurs....

Merci à tous.

Plus de photos sur aigueze.fr







Visiteurs ... de la capitale...

Ce dimanche 8 avril, profitant de quelques rayons de soleil, les classes de CE2 d'une école parisienne (Paris 20°) ont visité notre village.

Seule la météo était un peu maussade, les sourires irradiaient les visages des 80 enfants qui, accompagnés de leurs professeurs, déambulaient dans nos rues et appréciaient les explications éclairées des conférencières.

Une bouffée d'air de nos campagnes pour ce séjour en classe verte, de la bonne humeur pour une bonne semaine de vacances studieuses.



« Les ateliers »

Cette année ce sont trois nouveaux commerces et un restaurant qui ouvrent pour la saison estivale. Ce premier article va s'arrêter sur "Les Ateliers".

Ce regroupement d'artisans sur la route qui nous mène droit vers le boulodrome propose en effet pas moins de 6 spécialités, 6 types d'objets artisanaux locaux : vannerie, poterie, maroquinerie, céramique, sculpture à la pâte fylmo et des objets produits à partir de recyclage.

Si certains de ces artisans nous sont encore inconnus, l'un d'eux est un habitué d'Aiguèze : puisqu'il sagit de Jérémy, "Le potier",

l'homme de la Grange de Saint-Julien de Peyrolas.



Souhaitons à tous ces artisans/artistes/commerçants un bon démarrage dans notre commune et de bonnes ventes de leur objets fabriqués "en vrai", de qualité, et pas "made in china".....



Quézako ?



Vu que la fête du pain se rapproche, la curiosité nous pousse à nous intéresser à notre four communal. La Plaque à l'entrée précise qu'il a été conçu en 1885 (il y a donc 133 ans) sous l'autorité du maire de l'époque : Monsieur Fontanille.

Et ce regard curieux s'est arrêté sur l'encadrement en pierre de la porte d'entrée où se trouve en particulier une gravure et un dessin au crayon qui s'est avec le temps patiné et imprégné dans la matière.

Pour la gravure, une date au dessus précise 1897 et le

personnage aux oreilles bien développées porte sur le torse une croix.

Pour le dessin, me semble t-il, il s'agit d'un corps d'insecte effacé à moitié. Peut être une abeille, un coléoptère.... En tout cas les traits nous font pensé à la méthode des naturalistes...



Point Info 2018

Le point info avec NOTRE Véronique ouvrira le 3 Mai. Elle est venue faire les préparatifs du local afin d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

Elle sera présente de Mai jusqu'à la fin Septembre.

Pour les mois de mai de Juin et de Septembre : les jours de fermeture sont les mardis et mercredis. Les horaires sont de 10h à 13h et de 14h à 18h. Et de 10h à 13h les dimanches.

Les mois de Juillet et Août, le point info sera ouvert TOUS LES JOURS de 10h à 13h et de 14h30 à

Nouveautés

Après l'article sur "les ateliers" avec , entre autres JérémY notre potier, notons l'ouverture il y a un mois environ d'un nouveau restaurant : "Lou bistro lou castel".

C'est Grégory Neve , frère de Séverine (figure locale...), qui a repris l'ancien "Chez David" fermé l'année dernière. Grégory nous accueille donc avec sa nouvelle cuisine. Nous lui souhaitons un bon démarrage, une bonne inspiration culinaire. Mais si l'on en croit le sourire porté sur la photo...c'est sûr nous serons les bienvenus...



Aiguèze

Agenda des Festivités 2018



Affiche actualisée au 24 Avril 2018

Janvier :

6 : vœux de la municipalité,

Février :

17 : Galette des rois

Avril :

14 : Repas des aînés

Avril :

7 : Raid Accro Peyrolais

7 et 8 Journées des métiers
d'art

22: Marché aux Fleurs

28-29 : de ferme en ferme

Mai :

5 et 6 : Fête du pain

20 et 21 : Brocante

27 : Trail des Gorges



Marché estival à compter
du 28 juin

Juin :

15 : Rallye des 3 PBVF

19-23 : L'Ardéchoise

17 : Journées du patrimoine

23 : Fête de la musique

30 Repas des chasseurs

Juillet :

4 au 7 Triathlon des Gorges

10 : Visite insolite

14 : Concours de pétanque

19 : Balade vignoble et découverte

21 : Repas tiré du sac

26 : Balade drôle d'histoire

Août :

9 : Balade drôle d'histoire

11 Repas tiré du sac

14 : Visite Guidée Histoire de Clocher

15 Concours de pétanque

16 : Balade vignoble et découverte



Septembre :

12 : Visite Histoire de Clocher

16: Journées du patrimoine

23 : Concours de pétanque des
Aiguëzois

Octobre :

Fête de la Courge

Novembre :

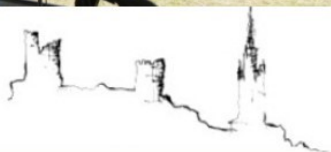
Castagnade



Décembre :

2 : Marché de Noël

Noël des enfants



Aiguèze



Au bord des Gorges de
l'Ardèche...

Info sur aigueze.fr